

Convocation envoyée le	07.11.2024
Nombre de conseillers en exercice	23
Nombre de présents	17
Nombre de votants	22

L'an deux mille vingt-quatre, le treize novembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel DUMENIL, Maire.

Etaients présents :

Mesdames GARRIGUE, BARONI, AVRY, HUBERT, PIERROT, BOUCHERY, LAURE et ANGEVIN.
 Messieurs DUMENIL, LELIEVRE, PINAULT, MARTIN, DUPONT, FULNEAU, LAURIOL, MALBRANT et DAUBIGIE.

Absents ayant donné procuration :

Monsieur THIRY à Monsieur DUMÉNIL, Madame ROBÉ à Madame HUBERT, Madame NÉRISSON à Madame LAURE, Madame DUPETY à Monsieur FULNEAU, Monsieur PRIETO à Monsieur MALBRANT.

Absent : Monsieur ORSONI.

Le quorum étant atteint, Madame Ariane BARONI est désignée en tant que secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ACTUALISATION DU LINÉAIRE DE VOIRIE COMMUNALE

Par courrier du 07 octobre 2024 et dans le cadre de la préparation de la répartition de la dotation de solidarité rurale de la dotation globale de fonctionnement pour l'année 2025, Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire a sollicité les communes pour recenser la longueur de voirie communale.

En effet, chaque année la préfecture est chargée du travail de recensement de la voirie de l'ensemble des communes. L'article L 2334-24 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) fait intervenir le calcul de la voirie classée au 1^{er} janvier 2024 dans le domaine public communal en vue de la répartition des dotations de l'État.

Le linéaire transmis par les services de la préfecture est de 40 425 mètres.

Un recensement a été réalisé en 2024 par les services technique et métropolitain, qui a permis de mettre en avant que de nombreuses rues, allées, chemins et impasses n'apparaissaient pas dans le linéaire retenu aujourd'hui.

La Loi du 9 décembre 2004 précise les critères nécessaires à la prise en compte des modifications concernant la longueur de la voirie communale. Ainsi, le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal, sans enquête publique à condition de ne pas porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation des voies (Articles L2334-1 à L 2334-23 du CGCT).

Les modifications portent sur les rues, allées, chemins et impasses telles que notifiées dans l'annexe 1 jointe à la présente délibération,

Le total réel en mètre linéaire de la voirie communale de la Commune de Rochecorbon est de 59 724 mètres,

Considérant l'intérêt financier pour la Commune de Rochecorbon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2334-1 à L 2334-23,

Vu la demande formulée par Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire en date du 07 octobre 2024 incitant la commune de Rochecorbon à recenser la longueur de voirie communale,

Vu l'annexe 1 jointe à la présente délibération,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Laurent LELIEVRE Adjoint au Maire en charge de de la Voirie, des Bâtiments, des Espaces verts, du Cimetière et de la Sécurité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- 1) **APPROUVE** l'actualisation du linéaire de voirie communale avec les éléments repris dans le tableau annexé à la présente délibération.
- 2) **APPROUVE** le linéaire de voirie communale qui est porté à 59 724 mètres.
- 3) **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à déclarer ce nouveau linéaire auprès des services de la Préfecture d'Indre-et-Loire pour le calcul de la dotation globale de fonctionnement (DGF).

Pour extrait conforme, le 14 novembre 2024
Le Maire,



Emmanuel DUMENIL



Le Secrétaire de séance,



Ariane BARONI

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le Contrôle de Légalité et de l'accomplissement des mesures de publicité (publication ou notification) auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

ANNEXE 1- Actualisation de la longueur de la voirie de Rochecorbon - séance du conseil municipal en date du 13 novembre 2024

Recensement 2023		Recensement 2024
		FF
		longueur en mètres
Allée de Champlong		400
Allée de Chatenay	135	425
Allée de Hunxe	85	50
Allée des Hautes Bourdaisières	250	270
Allée des Quatre Maréchaux	130	140
Allée du Clos Margot	85	120
Chemin Allée du clos Margot		165
Allée du Ferré		150
Allée Près de l'Eglise	100	85
Ruette Saint Georges	140	175
Chemin Ruette Saint Georges		110
Chemin de la Chicane	95	100
Chemin de la Grand Cour	105	260
Chemin du grand vaudasnière		180
Chemin de la Vinettrie	120	120
Chemin de l'Alleau	530	1 060
Chemin de Malourie	390	390
Chemin de Montoran aux Patis	560	560
Chemin de Sens à Malourie	1 090	1 090
Chemin de Touvoie	90	90
Impasse de Bel Air	435	685
Impasse de Bois Soleil	200	200
Impasse de la Butte	165	165
Impasse de la Cholterie	90	90
Impasse de Poirier Label		115
Impasse de Sens	125	125
Impasse de Voligny	170	170
Impasse sous les Vallées	85	210
Impasse sous les Vallées	245	250
Place Chanteclerc	110	110
Place de la Mairie	90	90
Place de l'Eglise	70	70
Place du Moulin	190	190
Place Ferdinand Lefevre	90	90
RD 129		1830
RD 77 (La planche/Parçay meslay)		822
RD 952		4130
Route de la Planche aux Poelons	1690	1690
Route de la Roche Deniau	760	760
Route de Parçay à Vouvray		2100
Route de Rochecorbon	160	160
Route de Vouvray (Pelus)	850	850
Route des Cartes à la Croix Besnard	470	470
Route des Poelons à Roche Deniau	2185	2185
Rue de Beauregard	510	510
Rue de Bellevue	340	340
Rue de Fontenailles	1040	1040
Rue de Fontenelles		1500
Rue de la Bourdonnerie	1230	1230
Rue de la Croix Rouge		280
Rue de la Dorerie		350
Rue de la Levrière	160	160
Rue de la Millardière	810	810
Rue de la Rabatrie	245	245
Rue de la Russinerie	35	35
Rue de la Treille	370	370
Rue de la Valinière	1400	1400
Rue de la Vinetterie	300	300
Rue de l'Eglise	205	205
Rue de Montauran	355	355
Rue de Mosny	450	450
Rue de Sens-Montauran	915	915
Rue de Vaufoynard	1390	1390
Rue des Basses Rivières	595	595
Rue des Bourdaisières	1655	1655

Recensement 2023		Recensement 2024
		FF
		longueur en mètres
Route des Souchot	3745	3745
Rue des Clouet		985
Rue des Hautes gatinières	385	385
Rue des Patis	370	370
Rue des Pélus	775	1627
Rue des Poelons	530	530
Rue des vignes	330	330
Rue du Chalateau	220	220
Rue du Clos du Pin	420	420
Rue du Commandant Mathieu	1510	1510
Rue du Docteur Lebled	940	940
Rue du grand Vaudanière	450	450
Rue du Moulin	190	190
Rue du Peu Boulin	585	585
Rue du Vaudanière	685	685
Rue Edouard André	280	280
Rue Elisabeth Genin	230	230
Rue Lagerde Pouan	190	190
Rue Pierre Chamboissier	335	335
Rue Saint Georges	1730	1730
Rue St Roch	525	525
Rue Vauvert	1310	1310
Sentier de Château Chevrier	60	60
Sentier des hauts Clouet	100	105
Sentier des Hauts Pelus	100	105
Sentier des Pelus	240	245
Sentier du Peu Boulin	100	200
Allée de la Cholterie		300
Allée Saint vincent		110
Chemin de la planche		240
Chemin des mauduits		95
Rue des compagnons		580
Rue des Internautes		300
Rue des messagers		280
Rue de Chatenay		260
Chemin rural n°63		675
Chemin de la croix bernard		790
Rue de la Raimbeauderie		175
TOTAL	40425	59724

Légende

xxxx - modifications apportées ou nouvelles voies ajoutées

NON REFERENCE à faire

Chemin rural N°9
Chemin rural n°12
Chemin rural n°21
Chemin rural N°30
Chemin rural N°8
Chemin rural N°27
Sentier rural n°73
Sentier rural N°46
Sentier rural N°48
Sentier rural N°61
Sentier rural n°59

Hors secteur Rochecorbon

RD 76	1 770
-------	-------